

Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre



Pour information

Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
1442, route du Président-Kennedy, bureau 140
Scott (Québec) G0S 3G0

Téléphone : (418) 389-0476
Courriel : cobaric@cobaric.qc.ca
Site Internet : www.cobaric.qc.ca

Équipe de réalisation

Véronique Brochu, directrice générale
Technique d'aménagement cynégétique et halieutique et certificat en administration

Émilie Sirois, adjointe à la direction et coordonnatrice aux communications
Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia

Sofianne Bouchard Verret, chargée de projets Inondation, Milieux humides et Lacs
Baccalauréat en géographie

Référence

COBARIC. (2025). *Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre*.

Remerciements

Le COBARIC tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du comité PDE pour leur participation, leurs partages, leurs réflexions et expertises dans l'élaboration de cette stratégie de mobilisation.

Nous remercions particulièrement :

Luc Proulx, président du COBARIC, Daniel Samson, 1^{er} vice-président du COBARIC, président du syndicat de l'UPA de Lotbinière-Sud et représentant de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Chaudière-Appalaches, Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente du COBARIC, présidente du syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce et représentante de la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches, Olivier Dumais, secrétaire-trésorier du COBARIC, maire de Saint-Lambert-de-Lauzon et représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce, et enfin, Jocelyn Vallières, président du lac Raquette.

L'équipe du COBARIC est reconnaissante de votre implication dans le processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation. Cette démarche participative a nourri notre engagement et notre volonté de toujours mieux faire pour favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs de l'eau aux principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Table des matières

Résumé	6
Introduction.....	7
Contexte du projet.....	7
Volet 1 : autodiagnostic	8
1.1 Étape 1 : Structure de l'OBV et parties prenantes	8
1.1.1 Rôles et responsabilités des parties prenantes	8
1.1.2 Portraits des représentants de la Table de concertation.....	9
1.2 Étape 2 : Concertation et passage à l'action.....	18
1.2.1 Préparation et structuration reliées au passage à l'action	18
Opérationnali-sation de la stratégie de mobilisation	29
2.1 Étape 3 : Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation .	29
2.1.1 Vision de la mobilisation à la concertation.....	29
2.2 Objectifs de mobilisation au passage à l'action	30
Éléments du plan d'action du PDE intégrés dans la stratégie de mobilisation	40
3.1 Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs.....	40
Démarche pour favoriser l'arrimage PDE-SAD.....	43
4.1 Démarche spécifique d'arrimage	43
4.1.1 Arrimage PDE-SAD.....	43
4.1.2 Arrimage PDE-PGIR	44

Liste des figures

Figure 1. Exemple de fiches bilan pour une problématique	27
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1.	Comparaison 2022-2024 des freins à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE.....	11
Tableau 2.	Leviers à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE, sondage 2024.....	12

Résumé

Le COBARIC a procédé à la rédaction de la Stratégie de mobilisation à la concertation qui a été remise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 1^{er} décembre 2023. Dans la nouvelle convention 2024-2027, une suite de cette stratégie a été demandée par le Ministère pour la portion mise en œuvre du Plan directeur de l'eau.

Ce document fait état des processus de concertation réalisés dans la dernière année afin de produire la Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre et son plan d'action.

Introduction

Contexte du projet

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est le modèle de gouvernance privilégié au Québec afin de favoriser la mobilisation locale et régionale des acteurs de l'eau. La mobilisation est essentielle à tout exercice de planification comme celui du plan directeur de l'eau (PDE). Afin de favoriser une plus grande implication des différents acteurs de l'eau en lien avec ce processus, chaque organisme de bassins versants (OBV) gagne à développer une stratégie de mobilisation.

Dans ce contexte, l'article 5.1 d) des conventions d'aide financière 2024-2027 liant les OBV et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) prévoit la mise à jour de la Stratégie de mobilisation relativement au processus de mise en œuvre du PDE à transmettre au plus tard le 30 avril 2025.

Chaque OBV doit ainsi élaborer, en co-construction avec les représentants impliqués sur la table de concertation, une stratégie de mobilisation au passage à l'action. Elle exposera des objectifs de mobilisation qui interpellent les représentants, en tenant compte de leur volonté d'agir et des ressources disponibles.

Ce document officiel de la stratégie de mobilisation du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) recense les éléments identifiés par le Ministère comme éléments constitutifs de la stratégie de mobilisation tel qu'identifiés dans le mandat qui lui a été confié.

Il complète la stratégie de mobilisation à la concertation produite au 1^{er} décembre 2023. Un document synthétisant ces deux ouvrages sera lui remis au MELCCFP, tel que stipulé dans la dernière convention.

Volet 1 : autodiagnostic

1.1 Étape 1 : Structure de l'OBV et parties prenantes

Seules les sections de l'autodiagnostic comprenant de nouvelles informations sont présentées ici.

1.1.1 Rôles et responsabilités des parties prenantes

Comités de travail

Le conseil d'administration peut former tous les groupes de travail qu'il juge à propos pour la saine gestion de l'organisme et leur durée. En 2025, l'organisme compte quatre (3) comités de travail : le comité Communications, le comité PDE et le comité aviseur Finances.

Ils sont tous formés d'administrateurs volontaires. Ces comités de travail effectuent le ou les mandats confiés par le conseil d'administration.

Comité Communications

Le comité a été formé à l'automne 2022 et est composé de 3 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 7 reprises. Il soutient les ressources en communication de l'organisme quant aux orientations et aux tâches à accomplir en termes de communications, notamment la création d'un plan de communications et son suivi. Ils ont également traité du profil des acteurs via l'établissement des personas.

Comité PDE

Le comité a été formé à l'automne 2022 et est composé de 5 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 6 reprises. Le comité a pour rôle de co-construire avec la permanence du COBARIC les éléments attendus dans la stratégie de mobilisation. L'ensemble des éléments élaborés par le comité a été soumis à la table de concertation pour consultation, modification et approbation.

Comité aviseur Finances

Le comité a été formé au printemps 2023 et est composé de 3 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 6 reprises. Le comité a pour rôle de soutenir la direction générale et le secrétaire-trésorier quant à l'aspect financier de l'organisation. Il fait état de ses recommandations au comité exécutif.

1.1.2 Portraits des représentants de la Table de concertation

Pour l'autodiagnostic, deux nouveaux sujets sont abordés avec les représentants de la TC. Ces éléments, demandés par le MELCCFP, ciblent le passage à l'action, soit la mise en œuvre du plan d'action du PDE. Le premier permettra d'analyser l'engagement des acteurs de l'eau dans la mise en œuvre du PDE par l'établissement d'un portrait, puis d'identifier les points d'amélioration. Le second traitera de l'approche de l'OBV à soutenir les représentants de la TC dans leur rôle de mobilisation des acteurs.

Pour ce faire, les représentants ont été sondés en septembre 2024 sur les deux sujets. Leurs réponses ont été colligées dans le document Excel à l'onglet 1. Portraits (MEO-Représentants). De plus, le portrait prend en compte les informations pertinentes à ces 2 sujets récoltées dans le Bilan du PDE 2022 et au meilleur des connaissances de la direction générale.

Le Comité PDE s'est rencontré le 27 novembre 2024. Sous forme d'ateliers, les résultats de l'autodiagnostic sur les sujets présentés ci-bas ont été partagés avec les membres. Ces derniers ont pu discuter, mieux comprendre et ajouter des éléments à améliorer. Les éléments ont par la suite été classés selon leur importance et priorisation par les participants. L'équipe interne a ensuite rédigé les éléments du plan d'action de la stratégie de mobilisation grâce à ce contenu. Une seconde rencontre tenue le 20 janvier 2025 a permis de valider le plan d'action. De dernières modifications ont pu être réalisées, puis le document a été soumis au comité exécutif pour validation le 5 février 2025. Le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre fait partie

intégrante du présent document. Le Conseil d'administration a approuvé l'ensemble de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre le 26 février 2025.

Sujet 7

Freins et leviers des acteurs en lien avec le passage à l'action relié au PDE

Description de la situation actuelle

Dans le bilan du PDE 2022, on peut y lire que le COBARIC ne peut contrôler les ressources humaines ou financières dédiées à chacune des actions inscrites, même si la volonté des acteurs au moment où a été déposé le PDE était de mener ses actions. En plus de la mobilisation des acteurs ainsi que de la volonté politique, il est question de momentum dans la mise en œuvre du PDE (ressources humaines, financement, partenaires, etc.).

Lors de la réalisation du portrait des acteurs en 2022-2023, la crainte de manquer de temps pour la réalisation d'actions est ressortie au niveau communautaire. Au niveau du secteur municipal on ajoute la volonté politique et la réglementation comme limitantes au niveau des actions ou alourdissant les projets en cours. Les projets novateurs qui demandent des changements dans les façons de faire a été relevé comme un frein par le secteur municipal. Finalement un représentant de soutien a soulevé la collaboration antérieure comme un frein lors d'échecs de projets en GIRE.

En 2024, les freins mentionnés par les représentants sont de nature personnelle, surtout au niveau de leur disponibilité. Ce sont des personnes impliquées dans plusieurs comités autres qu'auprès de l'OBV. Les représentants ont fait ressortir les freins concernant leur secteur d'activités. On mentionne la sursollicitation des producteurs agricoles dans différentes sphères, environnementale, certes, mais également pour l'ensemble de leur entreprise. La sursollicitation revient via le manque de disponibilités des élus municipaux à participer aux travaux de la table, mais également leurs différents mandats municipaux qui pèsent forts dans la balance et limitent leurs temps d'engagement.

En 2022 et 2024, tous les secteurs ont mentionné le manque de ressources (humaines comme financières) et la réglementation comme un frein à la mise en œuvre d'actions associées aux problématiques de leur secteur d'activités, et ce malgré un intérêt à agir de la part des acteurs concernés.

Les facteurs/freins d'engagement listés selon les données du MELCCFP sont présentés ci-bas.

Tableau 1. Comparaison 2022-2024 des freins à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE

Facteurs/freins d'engagement	2022	2024	Commentaires
Collaboration antérieure			
Engagements d'autres acteurs	x		2022 : Manque d'engagement de certains acteurs
Événement ponctuel, demande sociale			
Financement	x	X	
Processus de concertation de l'OBV			
Projet novateur	x		2022 : - Manque d'expertise des ressources en place. - Manque de connaissances des données du territoire.
Réalisation d'une autre action au préalable	x		
Règlementation	x	x	
Sensibilisation antérieure			
Volonté politique	x	x	2022 : - Budgets annuels municipaux, dépend de la volonté politique locale. 2024 : - Participation des élus
Autres	x	x	2022 : - Manque d'accès à l'information (comme les données sur les grands préleveurs) 2024 : - Disponibilité vis-à-vis les autres mandats à remplir au sein de son organisation - Travail avec d'autres organisations - Manque de disponibilité de l'acteur/horaire de travail - Sursollicitation des acteurs (agricole)

Concernant les leviers à la mise en œuvre d'actions, le sujet n'a pas été abordé en 2022. Lors du sondage transmis aux représentants à l'automne 2024, les représentants ont fait ressortir le financement et la volonté politique comme facteurs influençant le plus la mise en œuvre du PDE. Le nombre de votes est inscrits entre parenthèses sur les 12 répondants.

Tableau 2. Leviers à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE, sondage 2024

Leviers à l'engagement	2024
Collaboration antérieure	X
Engagements d'autres acteurs	X (2)
Événement ponctuel, demande sociale	X (1)
Financement	X (4)
Processus de concertation de l'OBV	X (1)
Projet novateur	X (1)
Réalisation d'une autre action au préalable	
Règlementation	X (2)
Sensibilisation antérieure	X (1)
Volonté politique	X (3)
Autres	X (2)

Éléments à améliorer

- A. Avoir de nouveaux participants à la table ou des représentants avec plus de temps disponible.
- B. Faciliter le processus de concertation à la mise en œuvre du PDE pour les représentants puisqu'ils ont un temps limité.
- C. Obtenir un plan d'action du PDE sans devoir reconsulté les représentants. Le PDE sera composé d'actions en cours ou terminées. L'effort sera sur la collecte d'informations auprès des acteurs de l'eau.
- D. Influencer les processus permettant un financement d'actions du PDE. Représentations politiques, participation aux consultations ministériels, rencontres dédiées avec les bailleurs de fonds, etc.
- E. Promotion, reconnaissance des actions réalisées par les acteurs.

Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE

- A. Non retenu. Présentement, le code d'éthique de la TC est à venir tel qu'inscrit au plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation et les membres croient que cette action influencera positivement cet aspect. Également, les acteurs sont en général (sur)sollicité par différents organismes (dont le COBARIC) en raison de leurs responsabilités professionnelles. Malgré le manque de temps, il est jugé que leur intérêt et leur implication sont des critères tout aussi importants que le temps disponible.
- B. Non retenu. Plusieurs moyens d'actions sont déjà intégrés au plan de communication ou ont été inscrits au plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre.
- C. Non retenu. A directement été intégré dans la planification triennale.
- D. Retenu. Action 1. Rencontrer des bailleurs de fonds potentiels au financement d'actions du PDE 2024-2034. Action 2. Participer à des consultations tenues par nos partenaires en lien avec les problématiques du PDE 2024-2034.
- E. Retenu. A été intégré via le sujet suivant (sujet 8).

Sujet 8

Approche par la permanence de l'OBV pour aider les représentants de la TC à jouer davantage leur rôle de mobilisation des acteurs du territoire afin que ces derniers contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE

Description de la situation actuelle

La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation à la concertation est en cours. Le plan d'action se décline en 5 objectifs dont deux ciblent particulièrement les façons de faire pour soutenir les représentants de la TC dans leur rôle de mobilisation des acteurs. Les représentants avaient d'ailleurs ciblé ces deux objectifs à réaliser à court-moyen terme, foi du besoin d'appui des représentants dans leur rôle.

Action 3. D'ici décembre 2027, mettre en place au moins 5 mesures pour favoriser les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur/réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation (ZGIE).

Action 4. D'ici 2026, mettre en place 4 mesures pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation (ZGIE).

En 2024, 5 actions sur les 9 touchant ces objectifs ont déjà été réalisées.

En septembre 2024, les représentants ont été sondés, notamment sur quelle action du plan d'action de la dernière stratégie il jugeait la plus utile parmi les actions 12 à 20 (éléments fondamentaux).

Action 12. Diffuser les projets du COBARIC et de ses acteurs dans les médias des organisations des représentants.

Action 13. Développer des procès-verbaux simplifiés pour en faciliter la diffusion et la compréhension auprès des acteurs du secteur des représentants.

Action 14. Mettre en place 1 fois par an une activité de réseautage entre les représentants.

Action 15. Assurer une meilleure représentation du COBARIC auprès des réseaux des membres de la table de concertation (CA, AGA, conseil des maires, etc.).

Action 16. Inscrire un point à l'ordre du jour de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente au COBARIC.

Action 17. Mettre en place et assurer la mise à jour d'un cartable de l'administrateur qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.

Action 18. Mettre en place un code d'éthique de la table de concertation et l'insérer dans le cartable de l'administrateur.

Action 19. Distinguer la partie « Conseil d'administration » de la table de concertation dans les ordres du jour (et dans les rencontres) du COBARIC et, au besoin, ajouter des rencontres spéciales de concertation au calendrier de rencontres au cours de l'année.

Action 20. Au début de la partie concertation de l'ordre du jour, permettre un tour de table afin que les représentants puissent exprimer leurs besoins et intérêts sur les sujets qui seront discutés par la table de concertation.

Parmi les actions 12 à 20, c'est l'action 17 qui a été jugée la plus utile par les représentants sondés en 2024. On retrouve par la suite les actions 12, 13, 14 et 18 exæquos. De plus, les représentants ont mentionné que ce qui leur manquait c'était du temps à consacrer à leur rôle de mobilisation. Cet élément rejoint le sujet 7

présenté précédemment. Sinon, le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation est jugé suffisant et semble répondre aux besoins des représentants.

En plus du plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation qui est en cours, le COBARIC s'est doté d'un plan de communication au début de l'année 2024. On y retrouve la mise en place d'outils communicationnels appuyant également le rôle de mobilisation des représentants.

L'**infolettre municipale** est un outil, tel que son nom l'indique, destiné principalement au milieu municipal. Elle permet de communiquer des informations pertinentes à leur situation. Le contenu inclut les services, les programmes de financement, l'avancement de dossiers importants sur lesquels le COBARIC peut les aider (comme le règlement sur la protection des sources d'eau potable, un règlement provincial), des exemples de dossiers/vitrines dans d'autres municipalités qui peuvent être d'intérêts pour la majorité, etc. Par ailleurs, l'infolettre municipale est un bel outil pour présenter des données thématiques et faire un lien entre les services offerts et les données détenues à l'organisme. Par exemple, faire un portrait des puits et parler des projets ou possibilités de financement ou des communications à faire pour inciter les citoyens à faire analyser l'eau de leur puits. On parle de 2 à 3 infolettres par année, dans un format plus succinct que l'infolettre générale du COBARIC, quelques semaines avant ou après l'infolettre générale.

Les **visites terrain de projets ou mandats vitrines** est un outil destiné principalement au milieu municipal (pourrait s'appliquer aux associations riveraines). Il s'agit d'organiser des visites de sites/vitrines sur lesquels le COBARIC a réalisé un projet, afin de démontrer concrètement ce qui a été fait et les bénéfices qu'en ont retirés le milieu et les partenaires du projet ou du mandat. Ces vitrines sont l'occasion de présenter les professionnels qui ont travaillé au projet ou au mandat, qu'ils soient du COBARIC ou non, les partenaires satisfaits du projet, les possibilités de réalisation, etc. Les visites devront être prévues, règle générale, au printemps ou à l'été suivant la réalisation des travaux afin de pouvoir montrer les résultats. Toutefois, selon l'ampleur des travaux ou leur type, des visites terrain pourraient être organisées pendant la réalisation des travaux. On parle d'une à deux visites terrain par année.

Le **journal interne** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Il s'agit d'un courriel sous forme d'infolettre envoyé à chaque mois pour détailler au public interne (administrateurs et permanence) ce qui a été accompli par le COBARIC (avancement des projets, lettres d'appui envoyées, rencontres importantes, etc.). Cet outil remplace le rapport d'activités soumis par la direction générale au conseil d'administration.

Les **fiches de projet** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Ce sont des fiches résumées simplifiées de chacun des projets réalisés par le COBARIC afin d'informer les administrateurs du travail accompli, mais également de faciliter l'échange d'informations avec leur propre réseau. Ce moyen a été suggéré et soumis aux administrateurs en septembre 2023. C'est une autre version de la page web des projets. La fiche sera créée lorsque le projet est accepté et que l'entente est signée. Elle sera mise à jour à la fin du projet ou 1 fois par an pour un projet s'étendant sur plus d'une année, puis disponible principalement sur l'extranet pour les administrateurs et à un endroit déterminé dans le réseau pour consultation interne uniquement. Il n'est pas exclu que des fiches similaires soient produites pour présenter des mandats d'intérêt, si un besoin du public interne est exprimé.

Le **tableau de bord** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Cet outil consiste à colliger les différents plans d'action de l'organisme pour avoir une vue d'ensemble de ce qu'il y a à faire et de l'endroit où on en est rendu dans leur réalisation. L'objectif est qu'il soit facilement consultable et compréhensible. Cet outil pourra être ajouté à d'autres outils, comme le journal interne pour faciliter le suivi d'avancement des actions, par exemple.

Le **résumé des outils** est un bref résumé des outils importants destiné aux administrateurs et à la permanence. Considérant les différents documents importants dans les activités du COBARIC, un résumé de chacun de ceux possédant un plan d'actions sera résumé en bref pour offrir une vue d'ensemble du document (Plan directeur de l'eau, plan de communication, stratégie de mobilisation à la concertation, etc.). Outil pour consultation interne uniquement, en accompagnement des plans d'action abrégés.

Une section du cahier du participant permet aux représentants de la TC de choisir un objectif à mettre de l'avant pour la prochaine année. L'objectif est de permettre aux représentants de s'approprier le PDE et de travailler à la mise en œuvre d'actions de leur secteur d'activité en lien avec l'objectif choisi.

Éléments à améliorer

- A. Formation en mobilisation pour l'équipe interne et les administrateurs.
- B. Présenter aux représentants les actions souhaitées lors des consultations pour la mise à jour du PDE 2024-2034, en plus du suivi des actions et des objectifs en cours.
- C. Faire connaître, s'approprier le plan directeur de l'eau. Tenue d'activités qui favorisent la mise en œuvre des objectifs du PDE.
- D. Rassembler les acteurs autour des problématiques communes pour favoriser l'atteinte des objectifs par la réalisation d'actions.

- E. Webinaires/rencontres d'information. Promotion du PDE lorsque possible lors d'AGA ou de rencontres dans les réseaux des représentants.
- F. Promotion du PDE et des actions mises en œuvre dans l'infolettre L'eau média, le journal interne, les médias sociaux ainsi que sur le site web.
- G. Mettre en place des moyens pour valoriser l'engagement des acteurs impliqués dans une action (visites terrain).
- H. Diffusion d'articles ou de communiqués de presse dans les canaux d'information des représentants et leur réseau.

Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE

- A. Non retenu. Autres éléments plus prioritaires. Pourraient être intégrés à une autre planification de l'OBV (communication, plan d'action annuel, etc.)
- B. Retenu. Action 9. Présenter les actions proposées par les acteurs du territoire lors des consultations sur les problématiques prioritaires à la table de concertation.
- C. Retenu. Action 11. Sélectionner annuellement au moins 1 objectif à prioriser par membre de la table de concertation.
- D. Retenu. Action 12. Créer au moins 1 comité de travail des acteurs du territoire et membres de la table de concertation par problématique prioritaire afin de favoriser la réalisation d'actions concertées.
- E. Retenu. Action 13. Réaliser une tournée du PDE 2024-2034 auprès des acteurs du territoire de la ZGIE Chaudière.
- F. Retenu. Action 6. Produire des outils de communication développés pour le grand public visant à faire connaître le PDE 2024-2034, particulièrement les actions.
- G. Retenu. Action 5. Diffuser des communications sur le PDE 2024-2034, particulièrement les actions, en mettant en valeur l'engagement des acteurs du secteur, et ce, à partir des représentants et des réseaux de communication de leurs secteurs d'activités respectifs.
- H. Retenu. Intégrer à l'action 5 ci-haut.
- I. Ajouté lors de l'atelier de consultation avec le comité PDE. Action 10. Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires. Les membres ont trouvé essentiel d'effectuer une mise à jour des problématiques prioritaires et ce annuellement. Ils ont justifié ce point par l'importance d'avoir un portrait à jour pour les acteurs de l'eau qui ont besoin de cette information. On ne prétend pas que la problématique évoluera aussi rapidement, cependant un document mis à jour annuellement a une valeur forte et garantit une information de qualité pour les différents secteurs d'activités.

1.2 Étape 2 : Concertation¹ et passage à l'action

Ce document présente 3 sujets déterminés par le MELCCFP liés au passage à l'action pour la mise en œuvre du PDE au sein du COBARIC.

Pour chacun d'eux, le COBARIC vous présente les moyens utilisés présentement ainsi que les éléments à améliorer.

1.2.1 Préparation et structuration reliées au passage à l'action

Sujet 6

Approche sélectionnée pour identifier et connaître les différents usagers.

Description de la situation actuelle

Dès 2022, le comité Communications s'est penché sur cet élément. Les dizaines de rencontres résultent en l'élaboration puis à l'approbation du plan de communication du COBARIC 2024-2027 par les administrateurs. Dans cet ouvrage, en plus des axes communicationnels, 3 publics cibles ont été identifiés. Il s'agit du milieu municipal, du milieu citoyen et du public interne, soit les représentants de la table de concertation et la permanence du COBARIC. De plus, lors du suivi et de l'évaluation des outils communicationnels, de l'information est récoltée auprès des usagers. Cette information servira à ajuster les communications et à connaître de mieux en mieux nos acteurs de l'eau. Le COBARIC croit que les communications efficaces permettent une mobilisation des acteurs au passage à l'action.

Afin de bien connaître les usagers, une approche par persona a été faite en 2022-2023 en amont de la rédaction du plan de communication. De l'information a donc été collectée auprès du grand public afin de réaliser des profils-type des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière. L'objectif est d'affiner notre compréhension

¹ Les questions relatives à la concertation ont été traitées dans la Stratégie de mobilisation déposée en décembre 2023.

des acteurs de l'eau afin de mieux les rejoindre. Cette étape est toujours en cours et les personas seront utilisés lors de la légère refonte du site web du COBARIC (2025).

L'objectif 2 de la stratégie de mobilisation à la concertation vient également répondre à cet élément. En effet, la distribution d'un sondage annuel (avant chaque AGA) vient cibler les besoins et intérêts des membres de même que permet la mise à jour du profil des acteurs.

Besoins et intérêts des acteurs

Malgré que le plan de communication est articulé autour de l'OBV en soi, il permet la promotion du PDE de même que la promotion de la GIRE. À chaque année, le COBARIC réalise des activités de promotion de la GIRE pour sensibiliser et informer les usagers. Lors de ces activités, des échanges ont lieu et permettent de mieux connaître les acteurs de l'eau et d'en rencontrer de nouveau. On parle ici de webinaires, rencontres individuelles ou de concertation, appels téléphoniques, courriels, infolettres, médias sociaux, articles, communiqués, kiosques, etc.

Également, la stratégie numérique, appuyant la mise en œuvre du plan de communication, permet de rejoindre des publics émergents et d'en consolider d'autres.

Toutefois, nous ne possédons pas le portrait de l'ensemble de nos usagers de l'eau. Nous croyons que par la réflexion sur la collecte d'actions en lien avec le PDE, nous allons connaître petit à petit de nouveaux usagers.

La compréhension du rôle de représentant à la table de concertation est également importante pour soutenir la mise en œuvre du PDE. La réalisation de l'objectif 4 de la stratégie de mobilisation à la concertation appuie cet élément avec le cahier du participant et la réalisation d'un code d'éthique.

L'action 17 du plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation est l'action qui a été jugée la plus utile par les représentants. Cela soutient que l'approche sélectionnée pour identifier et connaître les usagers a été bien ciblée. On doit poursuivre la mise en œuvre de cette action de façon prioritaire.

- Action 17. Mettre en place et assurer la mise à jour d'un cartable de l'administrateur qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.

Éléments à améliorer

- A. Promotion du PDE sur les réseaux sociaux.
- B. Besoin d'établir un portrait des usagers auprès de nos publics moins connu, privilégié.
- C. Promotion du PDE à même nos outils de communication d'organisme.
- D. Besoin d'intégrer d'autres publics cibles, d'élargir notre portée, la connaissance du PDE à l'ensemble de la ZGIE.

Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE

- A. Retenu. Action 7. Poursuivre la stratégie numérique liée au PDE 2024-2034 et en évaluer sa performance.
- B. Retenu. Action 3. Établir un portrait des acteurs du territoire qui sont moins connus et rejoints par l'OBV.
- C. Retenu. Action 8. Poursuivre le plan de communication 2024-2027 et en évaluer sa performance.
- D. Retenu. Action 4. Mettre à jour le plan de communication de l'OBV pour 2027-2030.

Sujet 7

Démarche pour évaluer le plan d'action relié au PDE (actions liées aux objectifs du PDE).

Description de la situation actuelle

Dans le bilan de mise en œuvre du PDE 2014-2022, le COBARIC a évalué sa mise en œuvre. Ces constats ont permis de rédiger le PDE 2024-2034 différemment. Les consignes ministérielles ont également influencé le nouveau PDE, mais peuvent être différentes des constats observés dans le bilan.

Des objectifs ciblés et uniques

Le PDE 2024-2034 compte dorénavant des objectifs définis selon le modèle SMART. Les objectifs sont donc beaucoup plus précis et définis que les objectifs plutôt généraux du PDE 2014-2024. Cependant, toujours selon le bilan de 2022, des objectifs ciblés et mesurés sont perçus par plusieurs représentants comme : « des dépenses à venir », ce qui apporte une connotation négative au PDE ainsi qu'une contrainte pour les acteurs, entraînant ainsi un désengagement de ces derniers. C'est pourquoi

en 2014, le choix avait été établi de ne pas définir d'objectifs SMART. Les objectifs, d'un niveau stratégique à l'échelle de la zone avaient plutôt été perçus par les représentants comme une intention, une vision pour la réduction de la problématique visée et non un engagement leur imputant une responsabilité.

Finalement, le PDE 2014-2024 comportait des actions touchant plusieurs problématiques. Dorénavant les actions seront uniques à un objectif, donc à une problématique propre.

Portée des acteurs et du PDE

Lors de l'évaluation du plan d'action du PDE, il faut garder en tête qu'à l'inverse des autres outils de planification du territoire (SAD, PDZA, PRMHH), le PDE est issu de la concertation et regroupe un ensemble d'objectifs supportés par une diversité d'acteurs. L'aspect non législatif de cet outil de planification relève entièrement de la responsabilité des acteurs pour sa mise en œuvre, malgré la compétence du COBARIC. Cependant les différentes planifications territoriales existantes ont été intégrées au mieux dans les objectifs ciblés du PDE 2024-2034.

Lors de la rédaction du PDE 2024-2034, les acteurs ont conservé des objectifs qu'ils trouvent réalistes selon les ressources humaines et financières de leur organisation respective. Malgré cela, il est impossible de connaître les ressources qui seront disponibles pour la mise en œuvre des actions permettant l'atteinte des objectifs. Chaque secteur d'activité et chaque acteur maître d'œuvre révisé son budget de manière annuelle ou triennale. L'évaluation des ressources disponibles est plus tangible au niveau de l'élaboration des actions pour les acteurs de l'eau. Lors des dernières consultations sur la mise à jour du PDE, des possibilités d'actions ont été proposées par les acteurs.

Un autre constat du bilan de 2022, était que malgré que le cadre de référence indique que les conseillers ministériels ne sont que des participants de soutien aux mécanismes de participation, en réalité, les ministères agissent en tant qu'acteurs de l'eau et sont souvent initiateurs de projet d'étude, ou bailleurs de fonds de certains projets. À ce titre, ils sont considérés comme acteurs de l'eau et parties prenantes des actions menées sur le territoire du COBARIC. Ils détiennent des connaissances essentielles à partager avec les autres acteurs du territoire et leur présence est plus que nécessaire et encouragée au sein du COBARIC.

Engagement des acteurs

Toujours selon les informations recueillies en 2022, le pourcentage de mise en œuvre des actions/réalisations par secteur d'activité est en réalité peu représentatif et ne met pas assez en valeur l'engagement des acteurs et leurs partenariats à la réalisation d'actions ou de réalisations. Pour le PDE 2024-2034, on vient maintenant comptabiliser un nombre d'engagements par secteur d'activité. L'engagement d'un acteur se définit comme un acte volontaire où les usages de la GIRE sont conciliés. On comptabilisera un engagement d'un secteur d'activité dans un même poids, que le secteur soit maître d'œuvre ou partenaire. Un engagement est un acteur impliqué. On vise cependant à ce que les engagements soient diversifiés et présents dans chaque secteur d'activité.

Cependant, un biais demeure pour les acteurs de l'eau dit individuel. Par exemple, une action qui a mobilisé plus de 30 citoyens, est très forte en termes de mobilisation, mais ne sera pas bien représentée. Il sera à voir si la BD AGIRE nous permettra de mieux représenter ce type de mobilisation dans le cadre du suivi de notre PDE 2024-2034.

De plus, les représentants estiment que le nombre d'acteurs impliqués dans une réalisation est plus valorisant pour l'engagement des acteurs.

Parmi les points à améliorer en 2022, les représentants ont soulevé le manque de connaissances de leur part des objectifs fixés et mis à jour dans le PDE, ce qui nuit dans leur implication à l'atteinte des objectifs mêmes du PDE et réduit leur engagement.

Suivi des actions

Le suivi des actions du PDE est réalisé en continu. La permanence du COBARIC effectue une veille des actions réalisées par les acteurs de l'eau tout au long de l'année. Ces actions touchent des objectifs définis, de même que d'autres objectifs ou problématiques non priorisées par les acteurs de l'eau. Cependant, ce suivi n'est pas exhaustif et n'est pas systématique ou égal pour les différents secteurs d'activités. Au sein d'un secteur d'activité moins bien structuré, souvent observé au niveau communautaire, les actions réalisées sont moins diffusées, donc inconnues pour être inscrites au suivi du PDE. C'est seulement lors de la présentation des actions inscrites annuellement au PDE que le secteur d'activités peut mentionner une action manquante.

Un autre élément permettant de faire le suivi des actions est le point à l'ordre du jour de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente. Cela permet de faire une veille sur des éléments qui seront à ajouter au plan d'action.

Actuellement, il existe un biais dans le suivi des actions mises en œuvre par les acteurs du territoire du COBARIC qui répondent aux objectifs fixés par la table de concertation. Puisque le suivi de la mise en œuvre du PDE est réalisé de manière spontanée selon les partenariats et collaborations en cours et non individuellement avec chacun des 250 acteurs impliqués dans l'une ou plusieurs actions et réalisations inscrites dans AGIRE. Par conséquent, l'avancement de la mise en œuvre du PDE 2014 du COBARIC est sous-estimé et non exhaustif.

Durant l'année 2022, plusieurs réflexions ont été amorcées par l'équipe du COBARIC afin de mettre en place un suivi automatisé de la mise en œuvre du PDE par les acteurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation à la concertation, le COBARIC collecte dorénavant, de façon systématique, les canaux d'information des membres de la table de concertation. D'autres actions de la stratégie de mobilisation à la concertation permettent de rappeler aux représentants d'informer les membres des actions en cours par leur secteur d'activité. Ainsi, le COBARIC peut mieux effectuer le suivi des actions à inscrire au PDE. Cependant, le tout n'est toujours pas exhaustif.

Une communauté de pratiques pour les OBV du Québec a également été mise en place en ce sens afin de partager les différentes méthodes utilisées par les OBV. Tout dépendant du lien de confiance des acteurs envers le COBARIC, et tout dépendant de l'autonomisation, plusieurs nous informent directement des nouvelles actions qu'ils mettent en œuvre et qui répondent aux objectifs du PDE du COBARIC.

À chaque année, en avril, les représentants de la table de concertation approuvaient le rapport de suivi de la mise en œuvre des actions et des réalisations (F1 et F2) réalisées au cours de la dernière année. Ce rapport n'est pas utilisé par les représentants de la TC sauf pour prendre état de la situation. Le MELCCFP n'exigera plus ces livrables pour le prochain cycle de la GIRE. Dorénavant, seul le suivi de la mise en œuvre des actions sera fait. On retrouvera les actions nouvellement ajoutées qui seront en cours ou terminées. Il n'y aura plus d'actions non débutées. Cependant, des perspectives d'actions pourront être inscrites et non publiées dans la BD AGIRE afin d'identifier des idées d'actions en cours d'année. Finalement, les actions seront directement associées à un des 36 objectifs du PDE 2024-2034. Dès 2025, il est prévu de présenter le suivi des actions et des objectifs en janvier de chaque année aux représentants à partir du formulaire normalisé sur la BD AGIRE.

Éléments à améliorer

- A. Le suivi des actions est réalisé à l'opportunité. Il n'est pas structuré ni standardisé. Assurer un meilleur suivi des actions réalisées sur la ZGIE.
- B. Augmenter l'engagement des acteurs de l'eau à la mise en œuvre d'actions et la diversité des maîtres d'œuvre afin d'améliorer la portée du PDE. Il faut

réfléchir à un moyen de mobiliser les acteurs autour des objectifs afin que ces derniers évoluent dans le cycle de la GIRE (10 ans). Il faudra réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour les objectifs qui n'ont pas évolué (sans action).

- C. Présenter le suivi des objectifs et non plus la liste des actions réalisées (seulement) aux acteurs de la TC.
- D. Il faut également demeurer vigilants quant aux indicateurs utilisés pour le suivi des objectifs. Il faut s'assurer que les indicateurs demeurent pertinents.

Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE

- A. Non retenu. A été intégré dans la planification triennale, soit l'élaboration d'une stratégie de collecte d'information. Les acteurs ont été sondés à ce sujet à l'automne 2024. Cette stratégie doit maintenant se raffiner au niveau provincial. Une démarche concertée est en cours avec l'ensemble des OBV sur cet aspect.
- B. Retenu. Action 15. Réfléchir à la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs n'ayant pas évolués. Action 18. Réaliser un bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.
- C. Retenu. Action 14. Présenter annuellement le suivi des objectifs et actions réalisées (formulaire normalisé sur la base de données AGIRE).
- D. Retenu. Action 16. S'assurer de la pertinence des indicateurs choisis pour effectuer le suivi des objectifs.
- E. Ajouté obligatoirement. Action 19. En janvier 2025 et en 2027, distribuer le questionnaire obligatoire du MELCCFP bonifié.

Sujet 8

Approche pour bonifier le plan d'action relié au PDE (ex : avec de nouvelles actions; avec de nouveaux acteurs).

Description de la situation actuelle

Selon le bilan 2022, peu de moyens étaient pris pour bonifier le plan d'action relié au PDE. L'opportunisme face au financement et la mise en œuvre d'actions par le COBARIC constituaient les leviers pour la réalisation d'actions délaissées par les acteurs de l'eau. Dans les leviers identifiés en 2022, on retrouvait la médiatisation des problématiques, la volonté politique, la réglementation, le financement, l'engagement d'autres acteurs et processus de concertation, projet novateur et sensibilisation.

La mise en œuvre d'actions

Dans l'ancien cycle du PDE, l'ensemble des actions liées à la GIRE était intégré au PDE. En 2022, le bilan révélait que plusieurs actions qui avaient été planifiées étaient en fait des moyens d'actions. Ainsi, elles n'avaient pu être prises en charge par les acteurs. Un dernier constat était que les actions prises en charge par les acteurs de l'eau doivent être connues et suivies afin d'assurer leur mise en œuvre.

Une des recommandations du bilan 2022 était de mettre de l'avant des actions terrain et de couvrir l'ensemble de la ZGIE. Cependant ce constat vient difficilement applicable en travaillant sur les problématiques prioritaires. En effet, on présume que les problématiques prioritaires se retrouvent dans des sous-bassins versants plus anthropiques que naturels. Il devient alors difficile d'appliquer des actions sur l'ensemble de la ZGIE puisque le niveau de la problématique est différent.

Afin de favoriser la réalisation d'actions, dès janvier 2025, les représentants de la TC sélectionneront un objectif du PDE à mettre de l'avant auprès de leur secteur d'activités pour la prochaine année. Cet objectif sera inscrit dans le cahier du participant et sera partagé avec les membres ayant choisi un objectif touchant la même problématique. L'objectif est de favoriser l'émergence d'actions en lien avec des objectifs ou une problématique commune.

Des actions non prévues au PDE

Le nouveau PDE 2024-2034, tel qu'exigé par le MELCCFP, ne fait pas état de l'ensemble des actions réalisées par les acteurs de l'eau, mais de celles touchant les priorités des acteurs soit selon 5 problématiques prioritaires définies pour le PDE 2024-2034. Le suivi des actions non liées à des problématiques prioritaires sera tout de même inscrit au PDE. Ainsi des problématiques ou objectifs émergents seront notés et pourront être soumis à la table de concertation.

En 2022, des problématiques comme l'approvisionnement en eau potable et l'accessibilité aux ressources hydriques du territoire étaient ressorties. En 2024, on note que l'éducation liée à l'eau s'ajoute. Des événements ponctuels (ex. inondations, déversement de Mégantic), peuvent fortement influencer les actions des partenaires, et modifier leurs activités selon leurs nouvelles priorités. Ainsi, les acteurs de l'eau agissent sur des actions non prévues au PDE, et bien qu'ils s'étaient engagés sur d'autres actions inscrites au PDE, ils mettent ces dernières en suspens.

Le COBARIC partenaire

Le COBARIC a acquis une notoriété au fil des années, ce qui lui permet d'être plus souvent sollicité par les acteurs dans la collaboration et l'accompagnement à la mise en œuvre du PDE. La mission, les valeurs et le rôle des OBV ne sont encore que trop peu reconnus et difficilement valorisés, ce qui constitue un frein à leur reconnaissance et aux partenariats que les acteurs pourraient établir envers leurs OBV.

En 2017, l'augmentation du financement statutaire a permis à l'équipe du COBARIC de s'agrandir et présente désormais une diversité de compétences. En ce sens, une plus large gamme de projets est mise en œuvre par l'équipe du COBARIC, et cette dernière peut à présent répondre à plusieurs besoins des acteurs, dans une diversité de domaine. Ce constat émis en 2022 devient de plus en plus difficile à maintenir. L'augmentation du coût de la vie de la situation post-covid rend maintenant impossible le maintien des services offerts aux acteurs de l'eau de la ZGIE tel que fait dans le passé. Le financement pour soutenir l'OBV dans l'accompagnement des acteurs est devenu insuffisant. Le COBARIC offre dorénavant des services rémunérés qui permettent de générer des profits réinvestis dans la mission de l'OBV, notamment pour le soutien offert aux citoyens.

La complexification des programmes de financement disponibles (pourcentage de financement maximal par type d'acteurs, cumuls de programmes de financement, délais pour l'obtention d'un financement adéquat, etc.) rend difficile l'accès aux programmes pour nos acteurs ou pour l'OBV. La mise en œuvre d'une action simple se complexifie à cause du financement. Un désengagement des acteurs survient alors. On remarque que cela prend plusieurs années pour régler une problématique locale simple. Un des constats des acteurs est que si de l'argent était dédié à la mise en œuvre d'actions du PDE, beaucoup plus d'acteurs de l'eau s'engageraient à leur réalisation.

Le financement ressort donc toujours comme un frein pour la réalisation d'actions. On comprend que l'action doit devenir une priorité pour les acteurs concernés afin que les sommes soient disponibles via les secteurs concernés. On pourrait présumer que moins d'actions seront réalisées par les acteurs dans le prochain cycle de la GIRE étant donné le contexte économique plus difficile.

Des outils pour les acteurs

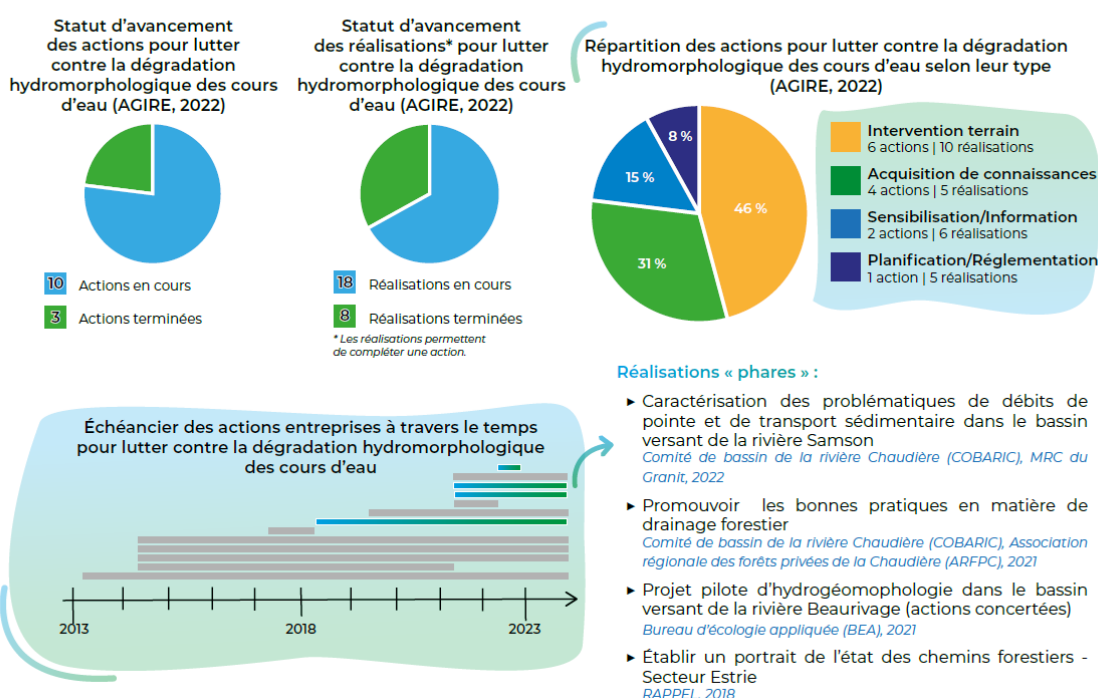
En 2022, des fiches bilan par problématiques prioritaires avaient été produites, comme présenté à la [figure 1](#) en exemple. Cet outil avait été très apprécié des représentants. Des statistiques tel que le Bilan des réalisations soit le nombre de réalisations mises en œuvre par bassins versants avaient été présentées dans le bilan 2022.

Dans la planification stratégique 2019-2021 d'AGIRE, il était prévu que les représentants aient accès à une interface simplifiée d'AGIRE, à partir de laquelle, ils pourraient facilement avoir accès au plan d'action à jour du PDE du COBARIC ainsi qu'aux actions auxquelles ils sont rattachés. La mise en œuvre de cette fonctionnalité est toujours prévue dans la mise à jour de la base de données AGIRE en 2025.

Figure 1. Exemple de fiches bilan pour une problématique

DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC



Éléments à améliorer

- Réfléchir à comment gérer les actions réalisées par les acteurs de l'eau qui ne font pas partie du présent PDE tel que défini par les problématiques prioritaires.
- Mise à jour de la fiche bilan des problématiques prioritaires sur les actions lors du bilan (3 ans).
- Évaluer si les objectifs de sensibilisation du PDE contribue au changement de comportement pour les causes des problématiques.
- Accès à la base de données Agire pour les membres de la TC.
- Effectuer un suivi efficace et qui est simple pour les acteurs de l'eau (méthode, période dans l'année, fréquence)

Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE

- A. Non retenu. Élément non pertinent à la mise en œuvre du présent PDE. Sa mise en œuvre représente en soi un défi. La TC réfléchira à la question du suivi des actions non liées à une problématique prioritaire. Une problématique émergente est toujours possible dans les années à venir et sera certainement discuté par les membres, le cas échéant. Une intégration au présent PDE pourra avoir lieu si nécessaire.
- B. Retenu. A été intégré à l'action 10. Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires. Puisque les membres ont choisi une mise à jour annuelle afin de garantir une information de qualité aux membres, cet élément a plutôt été considéré dans l'appropriation du PDE par les acteurs que de le conserver ici, dans la bonification du PDE (mise à jour des fiches prévue aux 3 ans).
- C. Non retenu. En raison de sa difficulté à mesurer un tel changement sans avoir un portrait initial et complet du comportement actuel. La mesure d'un tel changement exige un suivi à long terme (10 ans) avec des moyens de communication (sondages, groupe focus, etc.) et d'analyse que le COBARIC ne peut se permettre avec le financement actuel.
- D. Non retenu. L'accès prévu pour les membres sur la BD AGIRE n'est pas du ressort du COBARIC. Par ailleurs, plusieurs membres ont indiqué qu'ils n'utiliseraient probablement pas cet accès. Ils sont pour la plupart des bénévoles et tel qu'indiqué dans les freins, leur temps sera mis ailleurs que l'inscription d'actions ou la consultation de ces dernières dans AGIRE. On note que pour les professionnels, cela peut cependant être pertinent.
- E. Retenu. Action 17. Réfléchir à la mise en place de moyens efficaces pour effectuer le suivi des actions du PDE 2024-2034 auprès des acteurs de l'eau. La réflexion sur la méthode de collecte a été intégrée dans la planification triennale. Les membres de la TC ont d'ailleurs été sondé sur cette question à l'automne 2024. La réflexion se poursuivra en cours de cycle de la GIRE et les moyens mis en œuvre dans les prochaines années pourront être rediscutés lors de la présentation des résultats du bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.

Volet 2

Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation

2.1 Étape 3 : Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation

2.1.1 Vision de la mobilisation à la concertation

La vision de la mobilisation à la concertation a été co-construite avec les représentants de la table lors de deux rencontres de concertation en mars, puis avril 2023. La vision a été soumise et approuvée par la table de concertation et le conseil d'administration le 21 septembre 2023.

« Tous ensemble pour un bassin versant en santé »

La Table de concertation est un lieu d'échanges où les savoirs, les besoins et les expertises sont partagés dans le respect. Ses représentants font connaître le COBARIC et les enjeux de l'eau. Unis autour de valeurs communes, ils mobilisent les acteurs et les citoyens à la mise en œuvre de solutions collectives, pour la santé du bassin versant de la rivière Chaudière, et ce, pour le bien de tous et des générations futures.

Dans le cadre de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre, une révision de cette vision était possible. Les membres de la TC ont jugé que cette dernière répondait très bien à la stratégie de mobilisation à la concertation **et** à la mise en œuvre. Elle demeure donc tel quel.

2.2 Objectifs de mobilisation au passage à l'action

Les six objectifs de mobilisation et les 19 actions retenus par la table de concertation sont présentés dans le document Excel à l'onglet 2. Opérationnalisation (MEO) et constitue le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre. Les cibles et indicateurs qui y sont associés sont également présentés ici. Les objectifs présentés sont déterminés pour l'ensemble du territoire du COBARIC, soit la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Chaudière.

OBJECTIF 1

D'ici 2030, réaliser 2 mesures permettant d'obtenir du financement pour les actions du PDE 2024-2034.

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de mesures réalisées pour assurer un financement des actions du PDE 2024-2034	Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 1. Rencontrer des bailleurs de fonds potentiels au financement d'actions du PDE 2024-2034.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Bailleurs de fonds	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2030
ACTION 2. Participer à des consultations tenues par nos partenaires en lien avec les problématiques du PDE 2024-2034.	Responsable : Membres de la table de concertation (ZGIE) et acteurs du territoire Participation : Permanence du COBARIC et membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2030

Objectif 2.

D'ici 2028, mettre en place 3 mesures communicationnelles en lien avec la mobilisation et le passage à l'action.

INDICATEUR(S)

CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin de mobiliser les membres et les acteurs du territoire au passage à l'action

Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 3. Établir un portrait des acteurs du territoire qui sont moins connus et rejoints par l'OBV.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Acteurs du territoire	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2028
ACTION 4. Mettre à jour le plan de communication de l'OBV pour 2027-2030.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité Communication	Début de l'action : 2026 Fin de l'action : Mars 2027

Objectif 3.

D'ici 2033, mettre en place 4 mesures pour promouvoir les actions réalisées ou en cours du PDE 2024-2034 auprès des membres de la table de concertation (ZGIE) et des acteurs de l'eau du territoire.

INDICATEUR(S)

CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin de promouvoir les actions réalisées ou en cours du PDE 2024-2034

Quatre (4)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 5. Diffuser des communications sur le PDE 2024-2034, particulièrement les actions, en mettant en valeur l'engagement des acteurs du secteur, et ce, à partir des représentants et des réseaux de communication de leurs secteurs d'activités respectifs.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE), comité Communication et acteurs du territoire	Début de l'action : 2026 Fin de l'action : Mars 2033
ACTION 6. Produire des outils de communication développés pour le grand public visant à faire connaître le PDE 2024-2034, particulièrement les actions.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité Communication	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2027

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 7. Poursuivre la stratégie numérique liée au PDE 2024-2034 et en évaluer sa performance.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité Communication	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Juin 2027
ACTION 8. Poursuivre le plan de communication 2024-2027 et en évaluer sa performance.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité Communication	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Juin 2027

Objectif 4.

D'ici 2033, mettre en place 5 mesures permettant aux différents secteurs d'activités de s'approprier le PDE 2024-2034 et d'en réaliser des actions.

INDICATEUR(S)

CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin que les différents secteurs d'activités s'approprient le PDE 2024-2034 et passent à l'action. Cinq (5)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 9. Présenter les actions proposées par les acteurs du territoire lors des consultations sur les problématiques prioritaires à la table de concertation.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Novembre 2025
ACTION 10. Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité PDE	Début de l'action : 2027 Fin de l'action : Mars 2033
ACTION 11. Sélectionner annuellement au moins 1 objectif à prioriser par membre de la table de concertation.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2033

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 12. Créer au moins 1 comité de travail des acteurs du territoire et membres de la table de concertation par problématique prioritaire afin de favoriser la réalisation d'actions concertées.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE) et acteurs du territoire	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2033
ACTION 13. Réaliser une tournée du PDE 2024-2034 auprès des acteurs du territoire de la ZGIE Chaudière.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Acteurs du territoire	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2028

Objectif 5.

D'ici 2033, mettre en place 5 mesures permettant aux membres de la table de concertation (ZGIE) d'évaluer et de bonifier le PDE 2024-2034.

INDICATEUR(S)

CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin de permettre aux membres de la table de concertation d'évaluer et de bonifier le PDE 2024-2034.

Cinq (5)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 14. Présenter annuellement le suivi des objectifs et actions réalisées (formulaire normalisé sur la base de données AGIRE).	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2033
ACTION 15. Réfléchir à la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs n'ayant pas évolués.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité PDE	Début de l'action : 2028 Fin de l'action : Mars 2032
ACTION 16. S'assurer de la pertinence des indicateurs choisis pour effectuer le suivi des objectifs.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité PDE	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2028

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 17. Réfléchir à la mise en place de moyens efficaces pour effectuer le suivi des actions du PDE 2024-2034 auprès des acteurs de l'eau.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE), Regroupement des OBV-CA et ROBVQ	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2026
ACTION 18. Réaliser un bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.	Responsable : Permanence du COBARIC Participation : Comité PDE et membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2027 Fin de l'action : Mars 2028

Objectif 6.

6. Bonifier le questionnaire obligatoire du MELCCFP (ajout de la question 7) remis à la fin de chaque rencontre de la table de concertation (ZGIE).

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de questionnaires distribués contenant la question 7.	Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
ACTION 19. En janvier 2025 et en 2027, distribuer le questionnaire obligatoire du MELCCFP bonifié.	Responsables : Permanence du COBARIC Participation : Membres de la table de concertation (ZGIE)	Début de l'action : 2025 Fin de l'action : Mars 2027

Volet 3

Éléments du plan d'action du PDE intégrés dans la stratégie de mobilisation

3.1 Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs

L'objectif de ce volet est de suivre l'évolution de la mobilisation des acteurs de l'eau selon certains indicateurs demandés par le MELCCFP entre avril 2025 et le 1er mars 2027. Les éléments demandés sont inscrits au document Excel à l'onglet 5. Éléments reliés aux actions et sont complétés à partir des données disponibles sur la BD AGIRE.

Éléments reliés aux actions

Le premier élément suivi est le nombre d'engagements. L'accroissement des engagements de chaque secteur d'activité peut agir sur l'atteinte des objectifs du PDE et sur la conciliation des usages. La définition donnée par le Ministère est qu'un enga-

gement est un acteur impliqué dans une action et/ou qui change son comportement. Les engagements doivent être diversifiés et présents **dans chaque secteur d'activité**. Pour compiler le nombre d'engagements, un même acteur engagé peut être comptabilisé plusieurs fois.

Le nombre d'actions en cours de réalisation et le nombre d'actions terminées seront également demandés au 1^{er} mars 2027. De plus, quatre questions d'évaluation de l'engagement de chaque secteur d'activités vers l'atteinte des objectifs seront également répondues pour le 1^{er} mars 2027.

Question 1 : Est-ce que chaque secteur d'activité s'engage dans des actions (et comment)?

Question 2 : Est-ce qu'il y a une diversité d'actions pour chaque secteur (et comment)?

Question 3 : Est-ce que ces actions / engagements contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE (et à résoudre les conflits d'usage actuels-futurs exprimés par les représentants et acteurs)?

Question 4 : Est-ce que les objectifs de sensibilisation du PDE contribuent à une augmentation d'engagements concrets (changements de comportement) dans le plan d'action (et comment)?

Les secteurs d'activités représentés sont le milieu municipal, économique et communautaire. L'OBV n'a pas de secteur autochtone, mais a le secteur gouvernemental. **Le COBARIC compte sur la participation des membres gouvernementaux depuis 30 ans. Il est déplorable que nous ne puissions inscrire leur contribution importante aux activités de mobilisation de l'OBV.** Tel que demandé par le MELCCFP, les éléments liés au secteur gouvernemental n'ont pas été compilés et présentés dans la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre. Ils ne peuvent n'ont plus être comptabilisés comme partenaire (engagement des acteurs) dans les actions du PDE. Cependant, le COBARIC conserve l'ensemble de ces résultats à l'interne et a inscrit leur engagement dans la section note des actions du PDE.

Après 1 an de compilation de questionnaire, les membres de la TC désirent signifier que la complétion du questionnaire obligatoire à chaque rencontre de concertation est un processus lourd qui les démobilisent. Ils proposent plutôt de compléter le tout 1 à 2 fois par année. À l'interne, on note de plus en plus de difficulté à obtenir la complétion du questionnaire obligatoire. Le COBARIC croit que les indicateurs choisis par le MELCCFP soit le nombre de rencontres et le nombre de

personnes présentes sont satisfaisants pour «apporter un regard sur le niveau de mobilisation des représentants à la TC».

Volet 4

Démarche pour favoriser l'arrimage PDE- SAD

4.1 Démarche spécifique d'arrimage

Ce volet permet d'exposer l'approche de mobilisation des acteurs municipaux pour favoriser l'arrimage entre le Plan directeur de l'eau (PDE) et leur Schéma d'aménagement et de développement (SAD). Dans le cadre du suivi de la stratégie de mobilisation, le COBARIC a décidé d'inclure ce volet au dépôt de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre pour le 30 avril 2025.

4.1.1 Arrimage PDE-SAD

Les MRC du Québec doivent débiter la révision de leur SAD en 2025 selon les directives ministérielles qu'elles ont reçu. Les SAD devront respecter les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Cette révision se fera sur de nombreuses années.

En date de février 2025, quelques MRC ont signifié au COBARIC le début de la démarche pour le printemps. Ce sont 8 MRC qui couvrent le territoire du COBARIC. Certaines d'entre-elles ont signifié le manque de ressources humaines qualifiées pour débiter cette démarche dans le temps souhaité. Avec plus d'une centaine de MRC devant réaliser cette démarche, les aménagistes manquent.

Puisque la révision des SAD est la responsabilité des MRC, le COBARIC n'a pas retenu d'action ou d'objectif en ce sens dans plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en oeuvre. Cependant, tel qu'inscrit dans la planification triennale soumise au MELCCFP, le COBARIC collabore aux démarches de planification territoriale sur son territoire (PRMHH, PDZA, Plans climats, etc), incluant la révision des SAD. Il transmettra les libellés des objectifs du PDE aux MRC en temps opportun. D'ici là, le COBARIC effectuera la promotion du PDE auprès des acteurs municipaux, tel que prévu, en 2025 et 2026.

4.1.2 Arrimage PDE-PGIR

Le Plan de gestion intégrée régional (PGIR) de la Table de concertation régionale (TCR) touchant notre ZGIEBV est celui de la TCR de Québec. Les PGIR seront désormais intégrés à la BD AGIRE et pourront être consultés directement par les OBV. De même, les TCR pourront consulter les PDE sur la même plateforme.

La TCRQ est coordonné par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Le COBARIC collabore également au suivi des actions du plan d'action de la vision métropolitaine de l'eau de la CMQuébec.

